

L'hon. M. Cannon:

D. Au cours de l'enquête tenue l'an dernier à la Chambre des communes, il a été fait allusion à certains articles de votre compte où le nom du sénateur McDougald était mentionné?—R. Les mêmes observations s'appliquent.

D. Si vous voulez examiner le compte, les dates sont, je pense, le 10 décembre, le 17 décembre 1927, et le 9 janvier?—R. Le 10 décembre?

D. Le 10 décembre, oui.—R. Aucune inscription relative au sénateur McDougald le 10 décembre.

D. Je relève, une semaine plus tard, à la date du 17 décembre "Entrevue avec le sénateur McDougald".—R. Oui.

D. Monsieur Geoffrion, voulez-vous indiquer au Comité, si vous vous rappelez les événements après cet intervalle d'années, quel a pu être le motif de ces entrevues?—R. Je ne le puis pas. Je ne puis qu'en indiquer la nature générale et conjecturer, d'après mon souvenir des particularités, quelle fut la nature générale de l'entrevue avec ces personnes. Je ne puis aller au delà.

D. A cette époque, le sénateur McDougald était le président de la Commission du port de Montréal, n'est-ce pas?—R. Je n'en ai aucun doute.

D. Et vous étiez l'avocat de la Commission du port?—R. Oui.

D. A cette époque, la Commission du port était-elle de quelque manière générale concernée dans des projets de force motrice?—R. Je vous dis, monsieur Cannon, que je tâche de me rappeler. Il me paraît très improbable que j'aie imputé sur le compte de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company* des services rendus à la Commission du port de Montréal. Il est possible que j'aie essayé de voir M. McDougald en sa qualité de président de la Commission du port de Montréal afin de constater son attitude. C'est une possibilité; mais de là à suggérer que j'aie pu porter cela au compte de la Commission du port de Montréal...

D. Je ne l'ai pas suggéré.—R. J'ai pu le faire par erreur; mais ce n'est pas probable.

D. Je n'ai jamais suggéré que vous ayez imputé sur le compte de la *Beauharnois* des services qui devaient être portés au compte de la Commission du port de Montréal. J'ai exprimé l'idée que vous auriez pu avoir une entrevue avec le sénateur McDougald en sa qualité de président de la Commission.—R. C'est possible, car je sais qu'une grande agitation régnait dans Québec. La *Canada Steamships*, entre autres, nous combattait. On avait suggéré que les niveaux d'eau dans le port pouvaient s'en ressentir, et il se pourrait que j'aie téléphoné au sénateur McDougald à ce sujet, mais je ne sais pas.

M. MANN: Vous avez, je pense, exprimé votre consentement à nous transmettre cet autre compte. Vous pourriez l'envoyer pour qu'il puisse être déposé comme pièce 131 devant le Comité. Sous la réserve convenue, je ne pense pas avoir d'autres questions à poser. En avez-vous, monsieur Smith?

M. SMITH: Pas en ce moment.

M. MANN: Merci, monsieur Geoffrion.

M. VIEN: Monsieur le président, si la chose est régulière, je désirerais demander la permission que le sénateur Raymond fasse un bref exposé de fait, à cause de certaines observations contenues dans le quatrième rapport du Comité de la Chambre des communes qui a été déposé ce matin. Cet exposé ne durera que quelques minutes, et votre tâche sera facilitée, je pense, si vous permettez au sénateur de le faire en ce moment. Si la chose est régulière, le sénateur est prêt à le faire maintenant.

M. MANN: Monsieur le président, étant donné les vues formelles de ce Comité et la décision prise ce matin—je sais que le Comité ne désire en aucune façon créer de difficulté au sénateur Raymond ni à qui que ce soit—nous avons décidé de procéder par ordre chronologique. Mais si le sénateur Raymond croit que le refus de lui permettre de faire un exposé lui cause une injustice, je puis